

Pour un service public d'orientation de proximité, gratuit et de qualité !

Non à la fermeture des CIO, non au démantèlement de l'Onisep!

En mars 2018, le ministère a reçu les syndicats séparément pour leur annoncer, sans aucun dialogue social ni aucune concertation préalable, plusieurs décisions impactant gravement le service public d'orientation et les conditions de travail de ses personnels :

- affecter les Psy-EN du 2nd degré uniquement en établissement scolaire,
- fermer par conséquent tous les CIO au plan national sans projet pour les DCIO, ni pour les administratifs,
- transférer les Dronisep aux régions, l'État gardant la gestion de l'Onisep central.

Le ministère présente ces mesures comme découlant logiquement de deux évolutions :

- la constitution du nouveau corps de Psy-EN qui recentre les missions sur la prise en charge psychologique des scolaires et minore la part de conseil en orientation auprès des publics scolaires et non scolaires
- la future loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle qui devrait transférer la compétence information aux régions, l'État gardant l'orientation et l'affectation.

C'est un mépris total du travail et des compétences des services et des personnels.

Le ministère ignore délibérément le rôle social des CIO comme services publics de proximité en matière d'accueil et de conseil en orientation pour les jeunes scolarisés ou non de leur territoire. Rôle qui au contraire devrait être renforcé à l'heure de la montée en puissance de Parcours Avenir et dans le cadre de l'orientation de tout au long de la vie.

La séparation des services centraux de l'ONISEP de ses délégations régionales conduira à une moins value de service public et fera le jeu des opérateurs privés.

Cette décision met à mal notre principe d'égalité républicaine dans l'accès au conseil inscrit dans le droit à l'éducation.

En supprimant le service public de proximité, le ministère prend le risque de voir s'organiser une offre de service très différente selon les régions et très inégale entre les territoires d'une même région.

Il favorise le développement d'officines privées déjà bien implantées au détriment des familles qui devront payer pour un service non encadré.

L'ensemble des organisations syndicales dénoncent ces décisions iniques, qui ne tiennent compte ni des besoins des publics, ni de l'expertise des personnels, ni du principe de

justice sociale dans un domaine pourtant déterminant en terme d'avenir professionnel et de devenir social.

Les organisations syndicales signataires de cette pétition demandent le retrait de ces dispositions dans la loi et le développement ambitieux d'un service public recevant les moyens financiers et humains de remplir ses missions.